



Transformation d'un sous-sol?

Par **Interrogatif**, le **20/10/2009** à **14:05**

Bonjour,

Je souhaiterais acheter un sous sol a paris pour en faire mon logement, et aussi les bureaux de mon entreprise (une entreprise unipersonnelle sans salaries et ou les clients ne viennent pas).

L'absence de fenetre ne me derange pas vraiment, et il existe des solutions techniques pour la ventilation, certes cheres mais largement moins cheres que d'acheter un local de superficie equivalente au dessus du niveau du sol. Et il existe meme des sous sols sains et pas humides... Bref, techniquement, ca ne pose pas de problemes insurmontables.

Je m'inquiete par contre de la faisabilite de la chose d'un point de vue juridique.

On m'a dit qu'il etait interdit d'habiter dans un sous sol... Est-ce vrai?

Y a-t-il des lois qui m'empecheraient de faire ce que je veux?

Y a-t-il des choses auxquelles je dois faire attention lors de l'achat du bien?

Est-il plus avantageux de declarer le local en habitation ou en bureaux? (j'ai le droit de travailler dans mon logement, mais ais-je le droit d'habiter dans mon bureau?)

Toute information sur les precautions a prendre et les demarches a effectuer est la bienvenue.

Merci.

Par **Interrogatif**, le **25/10/2009** à **15:34**

Je fais remonter, etant toujours en attente d'une reponse.